

Dialogue stratégique du Conseil d'administration du PAM

Thème 2: Réforme ONU80 et incidences pour le PAM

Document d'information

I. Objectif et portée

Le dialogue stratégique sera l'occasion d'étudier de manière informelle les incidences stratégiques du programme de réforme ONU80 et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire par le Comité permanent interorganisations sur le modèle de fonctionnement du PAM, ses partenariats et la mise en œuvre des opérations dans les pays où il intervient. Ce dialogue consistera en particulier:

- à examiner les incidences stratégiques du processus de réforme ONU80 et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire sur le modèle de fonctionnement du PAM, ses partenariats et la mise en œuvre dans les pays;
- à déterminer comment le PAM peut jouer un rôle de chef de file et influencer sur les résultats des réformes de façon à préserver les principes humanitaires, à accélérer la mise en œuvre, à en améliorer la qualité et à optimiser l'utilisation des ressources;
- à répertorier des principes communs et à définir des mesures concrètes à prendre à l'avenir pour guider l'action du Conseil et aider le PAM à se positionner lors de l'examen des points de décision de 2026.

Le présent document a été élaboré pour faciliter la conduite du dialogue stratégique du Conseil d'administration consacré à la réforme ONU80 et à ses incidences pour le PAM. Le dialogue débutera par un discours liminaire prononcé par Guy Ryder, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, qui présentera le contexte général dans lequel s'inscrit le processus de réforme ONU80 et les incidences que ces réformes auront à l'échelle du système des Nations Unies. Viendra ensuite une table ronde réunissant des responsables des axes de travail du PAM et des directeurs régionaux, dont l'objectif sera de communiquer des éclairages complémentaires en provenance du terrain, après quoi une séance de questions-réponses sera proposée.

Cette organisation vise à fournir un espace d'échanges ancrés dans la réalité opérationnelle, qui offrira au Conseil des informations pratiques sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les conditions à réunir pour aller de l'avant, tout en ménageant la possibilité pour les États membres de comprendre le positionnement stratégique et la nature de la contribution du PAM dans le cadre du processus ONU80.

II. Contexte stratégique

La [Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire](#) est une initiative majeure de réforme dirigée par le Comité permanent interorganisations, qui a été entreprise en 2025 afin de remédier aux tensions profondes qui pèsent sur le système humanitaire de façon à acheminer l'aide de manière plus rapide, plus équitable et plus transparente en réorientant l'action sur l'assistance destinée à sauver des vies, en simplifiant les structures de coordination et en rapprochant l'encadrement et les ressources des communautés touchées par une crise.

En parallèle, l'[Initiative ONU80](#), lancée par le Secrétaire général de l'ONU en mars 2025 et exposée dans un [plan d'action](#)¹ ambitieux, vise à transformer l'ONU en un système doté d'une plus grande capacité d'adaptation, plus efficace et plus cohérent en rationalisant les mandats, en réduisant la bureaucratie et en réorganisant les programmes pour mieux faire face aux défis mondiaux complexes d'aujourd'hui.

Ensemble, ces deux pistes de réforme sont le signe d'une réorientation claire vers un écosystème humanitaire et multilatéral allégé et davantage axé sur les effets escomptés des actions menées, de façon à jeter les bases d'un dispositif permettant de venir en aide de manière plus efficace et plus réactive aux personnes démunies.

Fort de son expérience avérée et de ses compétences opérationnelles de base, le PAM joue un rôle de chef de file dans la mise en œuvre du programme de transformation ONU80. Il codirige les initiatives consacrées, à l'échelle du système, à l'intégration des chaînes d'approvisionnement, au développement des services communs et à la mise en œuvre de la feuille de route relative aux services unifiés pour harmoniser l'action humanitaire et les efforts de développement, et contribue ainsi, dans le cadre de l'Initiative ONU80, à la mise au point d'approches cohérentes et adaptées aux besoins dans l'ensemble des organismes des Nations Unies.

III. Domaines de collaboration stratégique avec le Conseil d'administration

Le dialogue est conçu comme un espace d'échanges constructifs tournés vers l'avenir, avec comme double objectif de tenir le Conseil informé de l'orientation et de l'état d'avancement de l'initiative ONU80 et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, et de solliciter activement les conseils et les points de vue des membres quant à la manière dont le PAM peut contribuer au mieux à façonner des réformes qui se traduisent par des améliorations tangibles pour les personnes démunies. L'accent est clairement mis sur les résultats escomptés dans les pays d'intervention, en mettant à profit la participation du PAM à l'initiative ONU80 pour rendre le système d'action humanitaire et d'aide au développement plus efficace, plus réactif et plus transparent, et améliorer les modalités de la planification, de la mobilisation de ressources et de l'obtention de résultats quantifiables en commun.

¹ Le [tableau de bord de l'initiative ONU80](#) complète le plan d'action. Il sert de base de référence centralisée pour l'ensemble des modules de travail et présente les principaux progrès accomplis dans le cadre la mise en œuvre de l'initiative.

Dans cette optique, les échanges se concentreront sur six thèmes complémentaires pour lesquels l'initiative ONU80 offre des possibilités d'action concrètes au PAM et à l'ensemble du système: 1) préservation des principes humanitaires et maintien d'un niveau de préparation opérationnelle suffisant pour que les réformes protègent l'accès, la rapidité d'intervention et l'indépendance dans les environnements opérationnels les plus complexes; 2) transposition à plus grande échelle des gains d'efficacité obtenus sur le plan pratique et de l'efficacité de la mise en œuvre grâce à l'intégration des chaînes d'approvisionnement et à la mutualisation des services, en tirant parti de ce qui fonctionne déjà pour améliorer la rapidité d'intervention, la prévisibilité des financements, la portée des opérations et l'utilisation faite des ressources pour les équipes qui se trouvent en première ligne; 3) amélioration de l'interopérabilité des données et des technologies, notamment grâce à des mécanismes reliés entre eux qui rendent possible la mise en commun d'informations tout en préservant l'efficacité de la gouvernance et des garanties solides; 4) amélioration de la qualité des financements à travers, notamment, la mobilisation de fonds bilatéraux souples et prévisibles pour maintenir la capacité opérationnelle du PAM à l'échelle voulue, à compléter par des fonds communs solides, efficaces, transparents et prévisibles; 5) consolidation des équipes dirigeantes au niveau national et renforcement de l'obligation de rendre compte à mesure que la configuration des équipes de pays des Nations Unies évolue; et 6) accélération de l'ancrage local et de l'instauration de systèmes dirigés par les pays donnant lieu à l'obtention de résultats mesurables, appuyés par un partage des risques et un renforcement des capacités correctement dimensionnés pour que la mise en œuvre à l'échelle locale soit plus efficace, plus sûre et plus durable.

À mesure du passage de la conception à la mise en œuvre, il sera essentiel de continuer d'adosser les réformes à des modalités d'exécution concrètes et de veiller à ce que le personnel soit prêt à traduire les nouvelles méthodes de travail en résultats, en faisant appel aux compétences adéquates et en dotant conjointement le personnel et les partenaires des moyens nécessaires.